

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : MC De La Loire Atlantique

E-MAIL : duvrard.noselyne454@orange.fr

TÉLÉPHONE : 06.45.01.37.72

ORGANISATEUR TECHNIQUE : DUVRARD Alain

N° D'ÉPREUVE FFM : 440

DATE : 06 Juillet 2025

LIEU : Saint-Mars-du-Désert (44)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LARDEUX Pascal	Licence : 014489
Président du Jury ou Arbitre*	GUILLOTEAU Philippe	Licence : 215703
Membre du Jury	LEGRIS Franck	Licence : 179400
Membre du Jury	GROSBOIS Géraldine	Licence : 299172
Commissaire technique responsable	MOREAU Mikaël — PREDOUR Stéphane	Licence : 353090 — 391890
Responsable du chronométrage	LARDEUX Murielle	Licence : 026205

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Ligue Open MX1/MX2	15	/	150cc 2T à 650cc 4T 2T	36 € - NCO - NJ3C - INT
Ligue Vétérans/MXF	13 (MXF)	/	125cc 2T à 650cc 4T 2T	36 € - NCO - NJ3C - INT
	40 (VET)	/	125cc 2T à 650cc 4T 2T	36 € - NCO - NJ3C - INT
Ligue Espoirs 85cc	9	16	85cc 2T/150cc 4T +12ans	31 € - NJ2 - NJ3 - NJ3C - NCO
Ligue Minicross	6	11	50cc/65cc	25 € - NJ1 - NJ2 - NJ3 - NJ3C
Ligue Quad	13	/	125cc 2T à 750cc 4T	36 € - NCO - NJ3C

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... DR SEMMAR
 Nombre de secouristes 12
 Hôpital le plus proche Nantes

Nombre d'ambulance(s) 2
 Temps de trajet (en min) 25

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ... CIRCUIT DU PAS DE MAIL
 Adresse ... 44850 S^t MARS DU DESERT

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1540
 Largeur minimum de la piste 6
 Largeur de la grille 42
 Longueur de la ligne droite de départ 70
 Nombre d'OCP* 14
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 54
 En manche : 45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : 36
 En manche : 30



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 6/3/2025

Moto Club de la Loire Atlantique
MCLA
 Saint Mars Du Désert

VISA DE LA LIGUE

DATE: 7 avril 2025

LIGUE
 MOTO
 DES PAYS
 DE LA
 LOIRE

Signature numérique de LIGUE MOTO DES PAYS DE LA LOIRE
 DN : cn=LIGUE MOTO DES PAYS DE LA LOIRE, o, ou, email=liguepaysdeloire@ffmoto.com, c=FR
 Date : 2025.04.07 09:30:55 +02'00'

VISA DE LA FFM

DATE: 18/04/2025
 NUMÉRO: 25/0407



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org



**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB DE LA LOIRE ATLANTIQUE
6 LE PAS DE MAIL - 44850 SAINT MARS DU DESERT**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22185656304- 2025-02007** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS CIRCUIT DU PAS DE MAIL** se déroulant à **SAINT MARS DU DESERT** du **05/07/2025** au **06/07/2025**.

Cette attestation est valable du **05/07/2025** à **14h00** au **06/07/2025** à **22h30**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **La Défense**, le **14 mars 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MC De La Loire Atlantique

DATE: 06 Juillet 2025

LIEU: Saint-Mars-du-Désert (44)



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
16h00 - 20h00	Contrôles administratifs	Samedi 05 Juillet	
16h00 - 20h00	Contrôles techniques	Samedi 05 Juillet	
07h00 - 08h00	Contrôles administratifs	Dimanche 06 Juillet	
07h00 - 08h15	Contrôles techniques	Dimanche 06 Juillet	
08h00 - 08h20	Essais Libres + Chronos	Ligue Vétérans-MXF	5 + 15 mn
08h25 - 08h45	Essais Libres + Chronos	Ligue Espoirs 85cc	5 + 15 mn
08h50 - 09h00	Essais Libres	Ligue Minicross	10 mn
09h05 - 09h25	Essais Libres + Chronos	Ligue Open MX2	5 + 15 mn
09h30 - 09h50	Essais Libres + Chronos	Ligue Open MX1	5 + 15 mn
09h55 - 10h15	Essais Libres + Chronos	Ligue Quad	5 + 15 mn
	Entracte		
10h35 - 10h55	Manche 1	Ligue Vétérans-MXF	15 mn + 1T
11h00 - 11h20	Manche 1	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + 1T
11h25 - 11h35	Essais Chronométrés	Ligue Minicross	10 mn
11h40 - 12h00	Manche 1	Ligue Quad	15 mn + 1T
	Repas		
13h30 - 13h55	Manche 1	Ligue Open MX2	20 mn + 1T
14h00 - 14h25	Manche 1	Ligue Open MX1	20 mn + 1T
14h30 - 14h50	Manche 2	Ligue Vétérans-MXF	15 mn + 1T
14h55 - 15h15	Manche 2	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + 1T
15h20 - 15h40	Manche 2	Ligue Quad	15 mn + 1T
	Entracte		
16h00 - 16h15	Manche 1	Ligue Minicross	10 mn + 1T
16h20 - 16h45	Manche 2	Ligue Open MX2	20 mn + 1T

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

MOTO-CLUB: MC De La Loire Atlantique

DATE: 06 Juillet 2025

LIEU: Saint-Mars-du-Désert (44)

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
16h50 - 17h15	Manche 2	Ligue Open MX1	20 mn + 1T
17h20 - 17h40	Manche 3	Ligue Vétérans-MXF	15 mn + 1T
17h45 - 18h05	Manche 3	Ligue Quad	15 mn + 1T
	Entracte		
18h25 - 18h40	Manche 2	Ligue Minicross	10 mn + 1T
18h45 - 19h05	Manche 3	Ligue Espoirs 85cc	15 mn + 1T
19h10 - 19h35	Super Finale	Ligue Open MX2-MX1	20 mn + 1T
19h45	Remise des Prix		
20h30	Fin		

Circuit Motocross de SAINT MARS DU DESERT

Bosses et sauts

Le 25/03/2024



74 Avenue Parmentier

75011 PARIS

01 49 23 77 00

ffm@ffmoto.org

ffmoto.org

Commissaires



Longueur du circuit : 1540 mètres



secours

DEPART

Parc fermé

Commissaire

Arrivée

botte de paille

Sone
pâncoutage

public

PUBLIC

